

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

### N°2013-001: AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155, du 26 décembre 2012, portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et les formalités administratives induites par celui-ci,

Vu la nécessité d'optimiser le fonctionnement du service jeunesse dans le cadre de l'ALSH « La Bicoque », afin que les séjours ski des vacances de février soient réalisables,

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention de service partagé entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et les Communes du Vigan et d'Anglars-Nozac pour la gestion des ALSH,
- Création d'un emploi d'avenir dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - Service jeunesse

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'ajout des points sus mentionnés à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 30 janvier 2013*

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

### **N°2013-002 : CREATION DE VICE-PRESIDENCES**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Quercy Bouriane compte actuellement neuf vice-présidences.

Elle précise que le Code Général des Collectivités Territoriales lui permet d'en créer au maximum quinze.

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, prononcée par arrêté préfectoral n°DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012, Madame la Présidente propose à l'assemblée de créer de nouvelles vice-présidences, afin de respecter la représentativité des communes entrantes au sein du bureau, et de faire face à la montée en charge des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 votes pour, 13 abstentions et 3 votes contre, approuve la création de trois vice-présidences, et ainsi d'en porter le nombre total à douze.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAÏLLE

### N°2013-003: ELECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à élire un 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Daniel SOULADIE se porte candidat.

Après les opérations de vote, il est procédé au dépouillement :

Votants :	47
Nuls ou blancs :	4
Exprimés :	43
Majorité absolue :	22
Contre :	0
Suffrages obtenus :	43

Monsieur Daniel SOULADIE est élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge des « Finances ».

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAÏLLE

### N°2013-004: ELECTION DU 11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à élire un 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Pascal PAVAN se porte candidat.

Après les opérations de vote, il est procédé au dépouillement :

Votants :	47
Nuls ou blancs :	11
Exprimés :	36
Majorité absolue :	19
Contre :	1
Suffrages obtenus :	35

Monsieur Pascal PAVAN est élu 11<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de l'« Economie Sociale et Solidaire ».

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAÏLLE

### N°2013-005: ELECTION DU 12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à élire un 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Robert LACOMBE se porte candidat.

Après les opérations de vote, il est procédé au dépouillement :

Votants :	47
Nuls ou blancs :	12
Exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Contre :	1
Suffrages obtenus :	34

Monsieur Robert LACOMBE est élu 12<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de la « Vie associative et des Sports ».

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAÏLLE

### N°2013-006 : INTEGRATION DE PERSONNELS

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour,

Vu l'inscription au tableau des effectifs, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Vu la délibération n°2012-006 du 27 janvier 2012 portant création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Vu la délibération n°2012-111 du 5 décembre 2012 portant création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet,

Vu la délibération n°2012-112 du 5 décembre 2012 portant création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Il convient de préciser la reprise du personnel de la Communauté de Communes Haute Bouriane, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon la répartition suivante :

Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour :

Un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

Un agent technique polyvalent recruté dans le cadre d'un CAE de 18 mois (du 18 octobre 2011 au 17 avril 2013 à raison de 20 heures hebdomadaires)

Communauté de Communes Quercy Bouriane :

Un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (exercice à temps partiel 80%),

Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires),

Un adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'intégration des personnels ci-avant énoncés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Jean LOUBIERES – Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-007 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOUILLAC ROCAMADOUR POUR LE POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Depuis 2010, le poste d'éducateur de jeunes enfants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane était mutualisé à mi-temps avec la Communauté de Communes Haute Bouriane, selon une convention de mise à disposition prévoyant un remboursement du salaire brut et des charges patronales.

Dans le cadre des missions exercées au sein de la Communauté de Communes Haute Bouriane, l'agent avait notamment en charge l'animation d'un Relais Assistantes Maternelles sur la Commune de Lamothe-Fénelon.

La fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane et l'adhésion de la Commune de Lamothe-Fénelon à la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour remettent en cause l'ouverture du Relais.

Afin de permettre la continuité de ce service public, il est proposé de mettre l'agent à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, pour 11 heures mensuelles, jusqu'à la dissolution administrative de la Communauté de Communes Haute Bouriane. Cette mise à disposition interviendra dans le cadre d'une convention prévoyant un remboursement du salaire brut et des charges patronales, au prorata temporis et sur la base de 11 heures mensuelles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention de mise à disposition du poste d'éducateur de jeunes enfants avec la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, dans les conditions ci-avant proposées,
- autorise Madame la Présidente à la signature de la convention de mise à disposition.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

*Arrivée de Monsieur Jean LOUBIERES*

N°2013-008 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOUILLAC ROCAMADOUR POUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (à temps complet exercé à 80%), en charge du secrétariat général de la Communauté de Communes Haute Bouriane, a été transféré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Avant d'exercer effectivement les missions qui lui seront confiées au sein de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'agent doit mener à bien toute la gestion administrative et comptable de la dissolution de la Communauté de Communes Haute Bouriane.

Ce travail concernant l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Haute Bouriane, dont certaines ont adhéré à la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, il est proposé de mutualiser le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (à temps complet exercé à 80%), à mi-temps, dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour.

Cette convention doit prévoir le remboursement du salaire brut et des charges patronales, sur la base de la moitié de 35 heures rémunérées à 6/7<sup>ème</sup>, soit 15 heures (35 heures x 6/7<sup>ème</sup> : 2 = 15 heures), et durera jusqu'à l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution de la Communauté de Communes Haute Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention de mise à disposition du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe avec la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, dans les conditions ci-avant proposées,
- autorise Madame la Présidente à la signature de la convention de mise à disposition.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS  
Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-009 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOUILLAC ROCAMADOUR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LE POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN CONTRAT AIDE

Le poste d'agent technique polyvalent en contrat aidé auprès de la Communauté de Communes Haute Bouriane a été transféré à la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour.

Néanmoins, il est proposé que l'agent technique polyvalent, dont le contrat se termine au 17 avril 2013, continue à exercer ses missions de façon identique, sur l'ensemble des communes, anciennement membres de la Communauté de Communes Haute Bouriane, et nouvellement adhérentes des Communautés de Communes Quercy Bouriane et du Pays de Souillac Rocamadour.

Il convient donc de mutualiser le poste d'agent technique polyvalent, dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour. Cette convention se fera à titre gratuit et durera jusqu'au terme du contrat de l'agent, soit le 17 avril 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une convention de mise à disposition du poste d'agent technique polyvalent en contrat aidé avec la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, dans les conditions ci-avant proposées,
- autorise Madame la Présidente à la signature de la convention de mise à disposition.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-010 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°50012233868 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Commune de Fajoles a contracté, le 30 juillet 2002, auprès du Crédit Agricole Quercy Rouergue, un emprunt pour financer des travaux de voirie, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° du prêt : 50012233868

Montant : 30 500,00 €

Durée : 12 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 31/10/2002

Montant de l'échéance : 851,16 €

Profil d'amortissement : échéance constante

Périodicité : trimestrielle

Taux fixe : 5,05%

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane s'est substituée de plein droit à la Commune de Fajoles, emprunteur initial, par avenant établi avec le Crédit Agricole Quercy Rouergue, en date du 5 mai 2003,

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Fajoles a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

Considérant la compétence optionnelle de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en matière de « création, aménagement et entretien de la voirie »,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert de l'emprunt n°50012233868, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'emprunt n°50012233868, contracté par la Commune de Fajoles, le 30 juillet 2002, auprès du Crédit Agricole Quercy Rouergue, puis transféré à la Communauté de Communes Haute Bouriane, par avenant du 5 mai 2003, selon les modalités suivantes :
  - Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/01/2013
  - Capital restant dû au 01/01/2013 : 5 668,27 €
  - Date de la prochaine échéance : 31/01/2013
  - Montant de la prochaine échéance : 851,16 €
  - Date du terme : 31/07/2014
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat d'emprunt portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

### N°2013-011 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°6540979 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Commune de Fajoles a contracté, le 28 mai 1999, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, un emprunt d'un montant de 30 489,80 €, portant le n°5120702, pour financer des travaux de voirie,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a accepté, par délibération du 26 mars 2003, le transfert de l'emprunt de la Commune de Fajoles,

Considérant l'avenant au contrat d'emprunt n°5120702, établi en date du 22 août 2003, arrêtant le transfert de celui-ci, selon les caractéristiques suivantes :

N° du prêt : 6540979

Montant : 21 180,84 €

Durée : 10 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 05/04/2004

Montant de l'échéance : 2 683,39 €

Profil d'amortissement : échéance constante

Périodicité : annuelle

Taux fixe : 4,55%

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Fajoles a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Considérant la compétence optionnelle de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en matière de « création, aménagement et entretien de la voirie »,

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert de l'emprunt n°6540979, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'emprunt n°6540979, contracté initialement par la Commune de Fajoles le 28 mai 1999 sous le n°5120702, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, puis transféré à la Communauté de Communes Haute Bouriane, par avenant du 22 août 2003, selon les modalités suivantes :
  - Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/01/2013
  - Capital restant dû au 01/01/2013 : 2 566,66 €
  - Date de la prochaine échéance : 05/04/2013
  - Montant de la prochaine échéance : 2 683,39 €
  - Date du terme : 05/04/2013
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat d'emprunt portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-012 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N° 50012750010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Commune de Rouffilhac a contracté, le 2 septembre 2002, auprès du Crédit Agricole Quercy Rouergue, un emprunt pour financer des travaux de voirie, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° du prêt : 50012750010

Montant : 30 100,00 €

Durée : 15 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 30/11/2002

Montant de l'échéance : 735,18 €

Profil d'amortissement : échéance constante

Périodicité : trimestrielle

Taux fixe : 5,40%

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane s'est substituée de plein droit à la Commune de Rouffilhac, emprunteur initial, par avenant établi avec le Crédit Agricole Quercy Rouergue, en date du 5 mai 2003,

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Rouffilhac a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

Considérant la compétence optionnelle de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en matière de « création, aménagement et entretien de la voirie »,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert de l'emprunt n°50012750010, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'emprunt n°50012750010, contracté par la Commune de Rouffilhac, le 2 septembre 2002, auprès du Crédit Agricole Quercy Rouergue, puis transféré à la Communauté de Communes Haute Bouriane, par avenant du 5 mai 2003, selon les modalités suivantes :
  - Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/01/2013
  - Capital restant dû au 01/01/2013 : 12 248,36 €
  - Date de la prochaine échéance : 28/02/2013
  - Montant de la prochaine échéance : 735,18 €
  - Date du terme : 30/08/2017
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat d'emprunt portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-013 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°44687642001 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a contracté, le 11 mai 2010, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt pour financer l'acquisition de foncier pour la zone d'activités des Millepoises au Vigan, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° du prêt : 44687642001

Montant : 150 000,00 €

Durée : 25 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 30/06/2010

Montant de l'échéance : 801,73 €

Profil d'amortissement : échéance constante

Périodicité : mensuelle

Taux fixe : 4,12%

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune du Vigan a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre du « développement économique », en matière de « création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation d'activités économiques à caractère industriel, artisanal »,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Considérant que cette compétence fera l'objet d'une modification statutaire,

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert de l'emprunt n°44687642001, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'emprunt n°44687642001, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 11 mai 2010, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, selon les modalités suivantes :
  - Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/01/2013
  - Capital restant dû au 01/01/2013 : 140 638,13 €
  - Date de la prochaine échéance : 31/01/2013
  - Montant de la prochaine échéance : 801,73 €
  - Date du terme : 31/05/2035
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat d'emprunt portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-014 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°89436516172 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a contracté, le 18 décembre 2009, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt pour financer la réalisation d'un commerce épicerie bar restaurant à Milhac, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° du prêt : 89436516172

Montant : 300 000,00 €

Durée : 15 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 20/03/2010

Montant de l'échéance : 5 479,05 € (à la signature du contrat)

Profil d'amortissement : échéance constante

Périodicité : trimestrielle

Taux variable : 1,22% (indexé sur l'euribor 3 mois dont la valeur à la signature du contrat était de 0,72%)

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Milhac a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre du « développement économique », en matière d'« actions individuelles ou collectives susceptibles de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques »,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert de l'emprunt n°89436516172, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'emprunt n°89436516172, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 18 décembre 2009, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, selon les modalités suivantes :
  - Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/01/2013
  - Capital restant dû au 01/01/2013 : 245 073,65 €
  - Date de la prochaine échéance : 20/03/2013
  - Montant de la prochaine échéance : 5 322,47 €
  - Date du terme : 20/12/2024
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat d'emprunt portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-015 : TRANSFERT DU BAIL A USAGE CIVIL, AVEC L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL DU CANTON DE GOURDON, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a contracté, le 23 février 2010, un bail à usage civil, avec l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Canton de Gourdon, pour la location de locaux situés « Moulin Delsol » 46300 Le Vigan, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation et consistance des locaux :
  - 1 hall d'entrée de 5,30 m<sup>2</sup>
  - 2 bureaux de 27,24 m<sup>2</sup>
  - 1 dégagement de 4,42 m<sup>2</sup>
  - pour une surface totale de 37 m<sup>2</sup>
- Destination des locaux : bureaux administratifs
- Durée : 3 ans (du 01/03/2010 au 28/02/2013)
- Renouvellement du contrat : reconductible tacitement pour la même durée
- Loyer mensuel : 300 € (charges d'électricité et de chauffage comprises)
- Paiement du loyer : payable d'avance le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois
- Révision du loyer : chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit 111,47

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune du Vigan a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Considérant la compétence optionnelle de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre de l'« action sociale », en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale »,

Considérant que cette compétence fera l'objet d'une modification statutaire,

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert du bail à usage civil contracté avec l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Canton de Gourdon, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert du bail à usage civil, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 23 février 2010, avec l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Canton de Gourdon, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au bail portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au bail.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESSEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

### N°2013-016 : TRANSFERT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA « SARL SENICOM » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a contracté, le 19 février 2010, un bail commercial, avec la SARL SENICOM, représentée par Mr et Mme COMENCINI Nicolas, pour la location de locaux situés « Le Bourg » 46300 Milhac, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation et consistance des locaux :
  - au rez-de-chaussée, un local commercial avec chaufferie et réserve
  - au 1<sup>er</sup> étage, un local commercial comprenant 2 salles de restaurant, 1 WC, 1 cuisine équipée, réserve et plonge, 1 terrasse avec escalier extérieur et monte personne
- Surface globale mise à disposition : 220 m<sup>2</sup>
- Destination des locaux : exercice des activités résultant de son objet social, soit un commerce d'épicerie et de multiservices au rez-de-chaussée, et un restaurant au 1<sup>er</sup> étage
- Durée : 9 ans (du 01/05/2010 au 30/04/2019)
- Loyer mensuel : 440 € la 1<sup>ère</sup> année et 540 € à partir de la 2<sup>nde</sup> année (hors charges)
- Paiement du loyer : payable d'avance le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois
- Révision du loyer : tous les trois ans, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de l'indice de révision des loyers commerciaux, l'indice de référence étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit 101,21

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Milhac a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre du « développement économique », en matière d'« actions individuelles ou collectives susceptibles de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques »,

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert du bail commercial contracté avec la SARL SENICOM, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert du bail commercial, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 19 février 2010, avec la SARL SENICOM, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au bail portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au bail.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 30 janvier 2013*

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

**N°2013-017 : TRANSFERT DU BAIL CONVENTIONNE A USAGE D'HABITATION, AVEC MR ET MME COMENCINI NICOLAS, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE BOURIANE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE**

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a contracté, le 12 mars 2010, un bail conventionné à usage d'habitation, avec Mr et Mme COMENCINI Nicolas, pour la location de locaux dépendant d'un immeuble situé « Le Bourg » 46300 Milhac, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation et consistance des locaux :
  - un appartement de type III comprenant 1 cuisine, 1 salon - salle à manger, 3 chambres, 1 WC, 1 salle de bain, 1 salle d'eau et 1 terrasse
- Surface globale mise à disposition : 120,84 m<sup>2</sup>
- Destination des locaux : à usage d'habitation
- Durée : 6 ans (du 01/05/2010 au 30/04/2016)
- Renouvellement du contrat : reconductible tacitement pour de semblables périodes
- Loyer mensuel : 460 € (hors charges)
- Paiement du loyer : payable à terme échu
- Révision du loyer : chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat, soit le 1<sup>er</sup> mai, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE, l'indice de base étant celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit 117,47

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Milhac a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre du « développement économique », en matière d'« actions individuelles ou collectives susceptibles de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques »,

Considérant que cette compétence fera l'objet d'une modification statutaire,

Il convient de procéder, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au transfert du bail conventionné à usage d'habitation contracté avec Mr et Mme COMENCINI Nicolas, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert du bail conventionné à usage d'habitation, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 12 mars 2010, avec Mr et Mme COMENCINI Nicolas, en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au bail portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au bail.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-018 : TARIFS D'ENTREE DE LA « MAISON DU PATRIMOINE » A FAJOLLES

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane a délibéré, en date du 5 juillet 2010, afin de créer la régie de recettes afférente à l'encaissement des droits d'entrée à la Maison du Patrimoine à Fajoles, et d'en fixer les tarifs d'entrée comme suit :

Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans)  
gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes)

Considérant que l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane a pris fin le 31 décembre 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Haute Bouriane est en cours de dissolution,

Considérant que la Commune de Fajoles a adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 31 décembre 2012,

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre du « développement économique », en matière de « développement touristique »,

Il convient de créer la régie de recettes afférente à l'encaissement des droits d'entrée à la Maison du Patrimoine à Fajoles, et d'en fixer les tarifs d'entrée comme suit :

Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans)  
gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes)

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Considérant que Madame la Présidente a reçu délégation générale, par délibération du 14 avril 2008, afin de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

Considérant qu'en conséquence, Madame la Présidente créera la régie de recettes afférente à l'encaissement des droits d'entrée à la Maison du Patrimoine à Fajoles, par arrêté,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs d'entrée de la Maison du Patrimoine à Fajoles, comme suit :  
Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans)  
gratuit pour les enfants de moins de 10 ans  
Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes)
- d'autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

### N°2013-019 : ACOMPTE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois d'avril,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, en février, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer et de verser, au mois de février, les acomptes de subventions suivants :

- 55 980 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane (soit 223 920 € x ¼) correspondant au quart de la subvention versée en 2012,
- 30 750 € à la MJC de Gourdon pour l'ALSH (soit 123 000 € x ¼) correspondant au quart de la subvention versée en 2012,
- 15 546 € à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » (soit 62 183 € x ¼) correspondant au quart de la subvention versée en 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve ces propositions de versement d'acomptes de subventions au titre de l'année 2013 dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESSEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

### N°2013-020 : CONVENTION AVEC LE FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR UNE AIDE A LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Code du Travail (Art 4121-1) impose à chaque collectivité de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels les agents sont soumis,
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents,
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail, afin de limiter la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien ce projet, un partenariat peut être établi, dans le cadre d'une convention, entre les collectivités et le Fonds National de Prévention de la CNRACL. Le FNP peut alors allouer une subvention concernant « la matière grise », afin de prendre en charge une partie du temps passé à la réalisation administrative du Document Unique.

Il faut souligner aussi que le service médecine et prévention du Centre de Gestion du Lot accompagne les collectivités dans leur démarche de prévention. Une aide technique est ainsi apportée pour le montage du dossier de demande de subvention, ainsi que pour la procédure de mise en œuvre et de suivi de la démarche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, basée sur la réalisation préalable du document unique,
  - solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion du Lot,
  - s'engager à allouer des moyens humains et financiers, afin de mettre en place des actions de prévention,
  - solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL,
- et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 30 janvier 2013*

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

**N°2013-021 : CREATION D'UN POLE ENFANCE - LANCEMENT DE L'OPERATION DE RENOVATION D'UN BATIMENT POUR LA CREATION D'UNE CRECHE ET D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR LE SITE DE L'HIVERNERIE**

Le Conseil Communautaire a validé le 26 octobre 2011 l'avant-projet sommaire du projet de rénovation de la cantine scolaire de l'Hivernerie pour l'accueil de la crèche et du relais assistantes maternelles (RAM). Cependant, la Commune de Gourdon a souhaité mutualiser les services de la cuisine scolaire et de la cuisine de l'hôpital et donc se réserver la possibilité d'utiliser le réfectoire scolaire, ainsi que l'ancienne salle de lecture de l'école maternelle, d'environ 60 m<sup>2</sup>.

Par conséquent, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a repositionné le projet d'aménagement de la crèche et du relais assistantes maternelles dans les locaux de l'ancienne école maternelle (environ 500 m<sup>2</sup> plus une cour de 450 m<sup>2</sup>). Cette option avait été évoquée dans la délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2010.

Un nouveau cahier des charges a été établi pour la consultation de la maîtrise d'œuvre. Il fixe les besoins en surfaces selon les trois grandes fonctions du bâtiment, à savoir l'accueil, l'éveil des enfants et l'administration. Les nouveaux locaux devront avoir une capacité d'accueil de 40 enfants pour la crèche et 20 assistantes maternelles pour le RAM, dont la présence aux côtés de la crèche restera à préciser lors des études de conception.

Parallèlement, suite à la modification de son périmètre, la Communauté de Communes Quercy Bouriane devient maître d'ouvrage du projet de réalisation d'une crèche au Vigan. Des connexions entre les deux projets devront être créées, afin de répondre de manière pertinente à la problématique de l'accueil de la petite enfance à l'échelle du bassin de vie gourdonnais.

L'étude de conception sera réalisée en partenariat étroit avec le personnel de la crèche et du RAM, les partenaires financiers (Etat, Région, Département), les services de la CAF et de la PMI, la médecine du travail et les services techniques.

Calendrier prévisionnel

Les études de conception menées par la maîtrise d'œuvre doivent s'achever dans le courant du second semestre 2013.

Un appel d'offres pour les travaux pourrait intervenir lors du second semestre 2013, pour des travaux s'étalant lors de l'année 2014.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

### Financement

Le coût total de l'opération de réhabilitation est estimé, au stade du programme de l'opération, à 790 000,00 € HT, dont 522 000,00 € HT de travaux.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Etat (DETR 2013)	250 000,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	100 000,00 €
Conseil Général du Lot	100 000,00 €
CAF	140 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le principe de rénover un bâtiment pour la création d'une crèche et du relais assistantes maternelles sur le site de l'Hivernerie pour un coût de travaux de 522 000,00 € HT et 790 000,00 € HT de coût d'opération,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 30 janvier 2013*

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAÏLLE

### **N°2013-022 : MODIFICATION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur Gérard BLONDEL, membre professionnel du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal a fait part de sa démission.

Il convient de le remplacer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la désignation de Monsieur José MONTANES, comme membre professionnel, au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 30 janvier 2013*

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE

Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Ussel : Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

**N°2013-023 : CONVENTION DE SERVICE PARTAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LES COMMUNES DU VIGAN ET D'ANGLARS-NOZAC POUR LA GESTION DES ALSH**

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/154, du 26 décembre 2012, portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane, au 31 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral DRCP/2012/155, du 26 décembre 2012, portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac et Ussel, à compter du 31 décembre 2012,

Considérant que les Communes d'Anglars-Nozac et du Vigan exercent une compétence en matière d'accueil et de loisirs sans hébergement, dans le cadre d'une gestion en régie,

Considérant qu'elles interviennent désormais sur un champ de compétence communautaire,

Considérant qu'il convient de conduire une réflexion préalable à l'harmonisation de la gestion de cette compétence sur l'ensemble du territoire communautaire, sans interrompre le service assuré par ces communes auprès de leur population,

Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 (article 65),

Il convient de mettre en place, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013, des conventions de service partagé entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et les Communes d'Anglars-Nozac et du Vigan, afin de permettre la continuité du service des ALSH, pour une période transitoire.

Ces conventions prévoient que le service transféré le sera à titre gracieux, l'ensemble de la gestion administrative, financière et comptable restant à la charge des Communes d'Anglars-Nozac et du Vigan.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- approuve la mise en place de conventions de service partagé avec les Communes d'Anglars-Nozac et du Vigan, pour la gestion des ALSH, dans les conditions ci-avant exposées et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE  
Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Fajoles : André AUSTRUY – Laurent ROUGIERES  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Joël VINADE  
Lamothe-Cassel : León CAPY – Georges MARTINOT  
Milhac : Pouvoir de William MURAT à Claude VIGIE – Claude VIGIE  
Montamel : Jean-François BELIVENT – Roger GOETT  
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Jean ROL  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Christine MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Francine COUDERC  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT  
Le Vigan : Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE  
Ussel : Rose RAJADE  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Bruno SABATIER – Christian BECQ – Jean-Paul DAVID

A été élu secrétaire de séance : Marcel BETAILLE

N°2013-024 : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) - SERVICE JEUNESSE

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,  
Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Considérant le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, créé par délibération n°2011-122 du 26 octobre 2011, afin d'optimiser le fonctionnement du service jeunesse dans le cadre de l'ALSH « La Bicoque », non pourvu à ce jour,

Considérant l'opportunité de substituer à ce poste un emploi d'avenir,

Considérant que l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de seize à vingt cinq ans, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale,

Considérant que le dispositif « emploi d'avenir », dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), prévoit un financement de l'Etat à hauteur de 75% du taux horaire brut du salaire minimum de croissance, assorti d'une obligation de formation du jeune pour l'employeur,

Considérant que ce contrat, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, permet le recrutement d'un agent à temps complet, avec une rémunération sur la base du SMIC,

Il est proposé de créer un emploi d'avenir à temps complet, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), à compter du 15 février 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité:

- approuve la création d'un emploi d'avenir à temps complet, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement ainsi qu'à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS